



Bordeaux, le 28 juin 2019

INVITATION PRESSE

Signature du pacte territorial d'insertion (2019-2021)

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde et Jean-Luc GLEYZE, président du Conseil départemental de la Gironde, ont signé le pacte territorial d'insertion (2019-2021) le 1^{er} juillet 2019.

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, réorganise la gouvernance des politiques d'insertion à l'échelle départementale. Elle partage la responsabilité du RSA entre l'État et le Conseil départemental, affirmant explicitement la responsabilité de ce dernier dans la définition, la mise en œuvre et la coordination des politiques d'insertion. Elle invite, par ailleurs, les différents partenaires de l'action publique relative à l'emploi, l'action sociale et à la formation à coordonner leurs objectifs et leurs actions.

L'élaboration de ce Pacte Territorial d'Insertion s'inscrit dans une démarche partenariale et collaborative. Ce nouveau pacte s'appuie sur une démarche d'évaluation auprès des professionnels et des partenaires, auprès des usagers.

Les onze signataires - L'État, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Agefiph, Inaé, Aliéna, l'Udcccas, l'association régionale des Missions locales - s'engagent sur 33 actions d'insertion (accès au droit, accompagnement, mobilité, etc.).